



Molen van Medael

Slapen | Beleven | Vergaderen

Conditions générales du Moulin de Medael depuis le 01-01-2025

1 Réserveation

- En réservant, le locataire du logement de vacances du Moulin de Medael déclare avoir pris suffisamment connaissance des conditions générales applicables et avoir été suffisamment informé.
- La réservation peut s'effectuer au moyen de notre système de réservation via notre site internet, par téléphone ou par e-mail.
- Une réservation sera définitive dès réception d'une confirmation de location faisant suite à une demande de réservation par voie téléphonique, numérique ou écrite.
- Vous pouvez demander une option par e-mail uniquement. La durée de l'option est convenue d'un commun accord. Si la personne concernée ne se manifeste pas au terme de ladite période, l'option sera annulée.

2 Loyer

- Le coût total se compose des frais de séjour (prix de la location + consommation énergétique + frais de nettoyage) et des taxes de séjour par personne et par jour.
- La taxe de séjour est de 2,50 € par personne et par jour à partir du 1er janvier 2025. La taxe de séjour est calculée en fonction du nombre de personnes et de la période précisée lors de la réservation. En cas de départ anticipé ou post-départ, l'éventuelle taxe de séjour déjà payée ne sera pas compensée. Les modifications du nombre de personnes peuvent être communiquées jusqu'à 3 jours avant l'arrivée.
- Le montant du loyer convenu est fixé sur base des tarifs en vigueur au moment de la réservation, comme indiqué également sur le site internet www.molenvanmedael.eu.
- Outre le loyer, vous devez également vous acquitter d'une caution. Celle-ci dépend de la taille de la location de vacances. Après un état des lieux du logement, le montant de la caution vous sera remboursé dans un délai de 21 jours suivant le départ sur le numéro de compte à partir duquel le paiement a été effectué.
- Le bailleur se réserve le droit de rectifier les frais de séjour en cas de mauvaise information dans l'offre et/ou dans le contrat de location ou sur notre site internet et/ou dans notre système de réservation en ligne en raison de certaines circonstances. La modification sera toujours communiquée au locataire.

3 Paiement

- Une fois la réservation effectuée, vous recevrez une confirmation de location. Vous devrez ensuite effectuer un virement sur le compte indiqué en mentionnant le numéro de réservation et la date d'arrivée en communication.
- Si le paiement n'est pas effectué après l'envoi du rappel, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation.
- La seconde et dernière tranche du paiement doit être versée 62 jours avant l'arrivée, à nouveau en mentionnant le numéro de réservation et la date d'arrivée en communication.
- Si le deuxième délai de paiement, malgré le rappel de paiement, n'a pas encore été payé 42 jours avant la date d'arrivée, nous avons le droit, sans aucun remboursement des arrhes précédentes, d'annuler la totalité de la réservation.
- Si le jour d'arrivée est dans les 62 jours de la date de réservation, l'intégralité du montant locatif ainsi que la caution devront être immédiatement payées.
- **Attention : il n'est pas possible de retirer de l'argent au domaine, paiement exclusivement par virement.**



Molen van Medael

Slapen | Beleven | Vergaderen

4 Période locative

- Le week-end débute le vendredi après-midi à 16 h et prend fin le dimanche soir à 22 h ou le lundi matin à 10 h.
- La semaine hors week-end débute le lundi après-midi à 16 h et prend fin le vendredi matin à 10 h.
- Une semaine complète débute le lundi ou le vendredi à 16 h et prend fin une semaine plus tard à 10 h.
- Il est également possible de louer un logement durant une autre période. Contactez-nous pour en savoir plus sur les conditions, la disponibilité et les prix.
- D'autres périodes s'appliquent pour les locations à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, à Noël et en fin d'année. Celles-ci sont expliquées plus en détail dans les arrangements en question sur notre site internet.

Matériel à apporter

- Tous les logements sont munis de couettes 1 personne et d'oreillers en fonction du nombre d'hôtes que le logement peut héberger.
- Veuillez amener vos propres housses de couettes, taies d'oreillers, draps-housses, torchons, sacs poubelles, pastilles pour lave-vaisselle et lessive.
- Il est également possible de louer du linge de maison et des serviettes de bain, demandez-nous plus d'informations quant aux possibilités.
- Le linge de maison loué doit être déposé dans le sac à linge sale le jour de votre départ.
- Sur demande, nous pouvons aussi mettre un siège/des sièges pour enfants et un lit/des lits de camp à disposition. Vous pouvez les réserver à l'avance selon leur disponibilité. Pour le lit de camp, veuillez vous munir de votre propre matelas (dimensions : 60 x 120 cm).

4 Annulation

- Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation, d'autant plus si vous partez en vacances avec un grand groupe. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser à votre banque ou à votre courtier en assurances.
- Le locataire a le droit d'annuler sa réservation par écrit, moyennant paiement des frais d'annulation suivants au Moulin de Medael :
 - En cas d'annulation plus de douze mois avant la date d'arrivée : 10 % des frais de séjour.
 - En cas d'annulation entre douze et six mois avant la date d'arrivée : 30 % des frais de séjour.
 - En cas d'annulation entre six et quatre mois avant la date d'arrivée : 70 % des frais de séjour.
 - En cas d'annulation entre quatre et deux mois avant la date d'arrivée : 80 % des frais de séjour.
 - En cas d'annulation dans les deux mois avant la date d'arrivée : 95 % des frais de séjour.
 - En cas d'annulation le jour de l'arrivée prévue ou le lendemain : 100 % des frais de séjour.
 - Pour toute annulation, nous facturons toujours un forfait de 25 € de frais d'annulation en plus des frais précités.
- L'indemnité d'annulation sera remboursée au prorata et déduction faite des frais administratifs si la partie réservée du logement est réservée pour la même période ou une partie de celle-ci, à la requête du locataire.
- En cas d'annulation avant la date d'arrivée, la taxe de séjour et la caution seront reversées à 100 % par le bailleur au locataire.
- L'annulation d'activités, de la restauration, de réunions et/ou d'options de réunion se fait conformément aux règles énoncées dans les conditions générales de Hombourgeois (page 5).



Molen van Medael

Slapen | Beleven | Vergaderen

5 Responsabilité

- Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages ou préjudices causés au(x) locataire(s) ainsi qu'aux personnes qui l'accompagnent, indépendamment de l'origine desdits dommages ou préjudices, en ce compris les dommages qui résultent de négligence (coupables).
- De même, nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations de vos effets personnels.
- Nous ne sommes pas responsables des dommages ou des nuisances causés par ou à des tiers. Vous êtes en tout temps responsable de vos propres agissements et de ceux de vos compagnons de voyage.
- En cas de force majeure, de nature permanente ou temporaire, l'exploitant a le droit de résilier le contrat, en tout ou en partie, ou de le suspendre temporairement et ce, sans que le locataire puisse faire valoir des droits à l'exécution contractuelle et/ou à une indemnisation. Par force majeure nous entendons notamment, mais pas exclusivement : une menace de guerre, une guerre, une insurrection, un acte de guerre, de terrorisme ou de vandalisme, une grève, un boycott, des perturbations du trafic ou des transports, des mesures prises par les autorités publiques, une pénurie de matières premières, des catastrophes naturelles et en toutes circonstances, des conditions climatiques exceptionnelles, une épidémie, une pandémie, le décès du propriétaire, le divorce du propriétaire, la vente inopinée et/ou l'utilisation de la maison de vacances par le propriétaire, etc. empêchant l'exécution totale ou partielle du contrat, de manière raisonnable et équitable, par le bailleur. Si le cas de force majeure survient alors que le locataire n'a pu profiter que partiellement de la maison de vacances, le contrat de location doit également être considéré comme étant résilié pour la période entamée.
- Nous ne sommes pas responsables des dommages résultant de perturbations et des services publics, à moins qu'un cas de force majeure puisse être invoqué.
- Nous ne sommes pas responsables pour les dommages causés par le locataire et les personnes qui l'accompagnent, des suites d'agissements/de comportements personnels ou pour les dommages causés par des agissements qui peuvent lui/leur être imputés.

6 Règles générales

- Pour les locations de vacances au sein du Moulin de Medael, la clé devra être retirée à la réception de Hombourgeois, rue de Rémersdael 98 à Hombourg (Belgique).
- Vous pouvez venir chercher la clé le jour de votre arrivée, entre 16 h et 17.30 h. Si cette plage horaire ne vous convient pas, veuillez contacter le bailleur par e-mail.
- Le locataire est tenu de traiter les locations de vacances et leur inventaire avec soin. Les dommages occasionnés au cours de la période de location doivent être signalés au bailleur. S'il est question de dommages, le bailleur informera le locataire après la période de location quant à l'ampleur des coûts encourus.
- Nous vantons les lieux pour le calme ambiant et la nature environnante. Aucun tapage nocturne ne sera toléré entre 22 h et 8 h. Il n'est par ailleurs pas autorisé d'amener des installations musicales et des enceintes.
- Prière de faire preuve de respect à l'égard des propriétés d'autrui et de la nature.
- Les voitures doivent être garées sur le parking et non à l'intérieur au niveau de la location de vacances.
- Il n'est pas permis d'héberger des personnes non inscrites pour la nuit au sein de la location de vacances.
- Nous nous réservons le droit de refuser un groupe qui ne respecte pas nos conditions. Nos logements conviennent à des vacances placées sous le signe de la quiétude.
- Il n'est pas permis de planter, d'installer des tentes, des caravanes ou des camping-cars sur le domaine du bailleur. Si, au cours de votre voyage en caravane ou en camping-car, vous séjournez au domaine, veuillez vous informer quant aux possibilités de stationnement de votre caravane ou de votre camping-car.
- Il est formellement interdit d'allumer des feux/des feux de camp au sein du domaine.
- Les feux d'artifice de tous types sont interdits au domaine du Moulin de Medael. Cette interdiction prévaut également durant les festivités du Nouvel An.



Molen van Medael

Slapen | Beleven | Vergaderen

7 Animaux domestiques

- Chiens (ou tout autre animal de compagnie) uniquement sur demande. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans le Herenhuis.

8 Caution

- La caution doit être versée au plus tard lors du dernier versement.
- Au début du séjour, le bailleur pourra demander un montant de caution supplémentaire. Le montant de la caution standard diffère en effet selon le logement et est établi dans la confirmation de réservation. Si les circonstances l'exigent, ledit montant pourra néanmoins être augmenté.
- La caution fait office de garantie pour les éventuels dommages et/ou coûts (au sens large) que le bailleur peut subir en cas de non-respect des obligations du locataire et des personnes qui l'accompagnent.
- Si la caution n'est pas immédiatement versée, le bailleur aura le droit de refuser l'accès à la jouissance du logement au locataire et/ou aux autres utilisateurs.
- Si vous ne versez pas la caution, le bailleur aura en outre le droit d'annuler la convention avec effet immédiat.
- Le montant de la caution, ou le montant restant, sera restitué par le bailleur au locataire et/ou aux accompagnants dans un délai de 21 jours à compter de la fin du séjour, après décompte des créances (dommages éventuels à l'inventaire, au logement et/ou frais divers), sur le numéro de compte à partir duquel les paiements ont été effectués en faveur du bailleur. Ladite restitution n'induit pas le renoncement du bailleur à d'éventuelles (autres) plaintes relatives aux dommages encourus.

9 Résiliation anticipée

- Si le locataire et/ou les personnes qui l'accompagnent manquent à leur obligation de se comporter en bons locataires, et ce malgré l'avertissement préalable, si des désagréments sont causés aux autres hôtes et si l'ambiance du logement se voit gâchée, nous avons le droit de mettre un terme à la location de manière anticipée et d'interdire un séjour prolongé.

10 Plaintes

- Malgré les soins et les efforts fournis par le Moulin de Medael, il se peut que vous estimiez avoir une plainte justifiée à l'égard de votre séjour. Dans un premier temps, vous êtes prié de déposer ladite plainte sur place et de la signaler immédiatement par téléphone au cours de votre séjour.
- Si la suite accordée à votre plainte ne vous satisfait pas, vous avez dans un second temps la possibilité d'introduire votre plainte par écrit au plus tard un mois à compter du départ de votre location de vacances à l'adresse suivante : info@molenvanmedael.eu, en mentionnant le numéro de réservation, vos coordonnées, la date du séjour et le nom de votre location de vacances. La plainte sera examinée et traitée avec le plus grand soin.

11 Réservation l'Activité/la Restauration/ La Réunion

- Veuillez effectuer votre réservation par téléphone, par e-mail ou oralement auprès d'un de nos collaborateurs.
- Vous recevez toujours une confirmation par e-mail concernant l'activité/la restauration/la réunion.
- Vous pouvez réserver un rendez-vous par email en retournant le devis signé
- Une modification peut être signalée au plus tard 3 jours à l'avance, par téléphone et par e-mail.
- Veuillez nous faire part de vos remarques en matière d'allergies/de régimes alimentaires au plus tard une semaine à l'avance.



Molen van Medael

Slapen | Beleven | Vergaderen

11.1 Paiement l'Activité/la Restauration

- Une fois la réservation effectuée, vous recevrez une facture. Veuillez vous acquitter de celle-ci par virement au plus tard 7 jours avant le déroulement de l'activité réservée.
- Attention : il n'est pas possible de retirer de l'argent sur le domaine, paiement uniquement par virement bancaire ou espèces sur place
- La consommation de boissons est comptabilisée a posteriori. L'addition peut être réglée en espèces à la réception.
- En cas de désistement d'un participant au cours des dernières 48 heures, nous avons le droit de facturer les coûts prévus.

11.2 Annulation des activités et de la restauration

- L'annulation des activités peut s'effectuer jusqu'à 48 h à l'avance, sans frais supplémentaires. En cas d'annulation au cours des dernières 48 heures, les frais de réservation devront être payés dans leur intégralité.
- Pour la gastronomie, les annulations doivent être effectuées 5 jours avant l'arrivée. En cas d'annulation au cours des dernières 48 heures, les frais de réservation devront être payés dans leur intégralité.

11.3 Paiement, Annulation de la réunion

- Le paiement de la réunion s'effectue selon la facture avec un délai de paiement convenu
- En cas d'annulation jusqu'à 14 jours avant la date de réunion, sans déplacement à une nouvelle date à déterminer, nous vous facturerons 80 % du total des frais indiqués dans l'offre.
- En cas d'annulation jusqu'à 14 jours avant la date de réunion, avec déplacement à une nouvelle date à déterminer, nous vous facturerons 60 % du total des frais indiqués dans l'offre.
- En cas d'annulation au cours des 14 jours précédant la date de réunion, nous vous facturerons 100 % du total des frais indiqués dans l'offre.
- Les annulations se font uniquement par e-mail : info@hombourgeois.eu.

12 Responsabilité

- Molen van Medael n'est pas responsable en cas d'accident, de vol et/ou de dommages.
- Nous travaillons avec des instructeurs/moniteurs/chauffeurs diplômés afin d'assurer le bon déroulement des activités, en toute sécurité.
- Pour la participation au parcours de survie et en extérieur ainsi qu'à l'atelier de tir à l'arc et à l'arbalète, chaque participant est tenu de lire et de signer la liste de présence. Celle-ci vous sera remise par l'instructeur/le moniteur.
- Lors de chaque activité, les participants doivent en permanence observer les règles de l'instructeur, de l'accompagnateur ou du chauffeur. Pour ces activités, nous faisons appel à des instructeurs indépendants ou à des entreprises externes qui assurent eux-mêmes leur responsabilité. Par conséquent, le Moulin de Medael décline toute responsabilité en cas de dommages causés par les participants au cours des activités ou découlant de leur participation aux activités. Le cas échéant, les participants s'adresseront directement aux accompagnateurs concernés, dont nous fournirons les coordonnées sur simple demande.
- Molen van Medael a le droit d'annuler/de cesser des activités à la suite d'intempéries ou d'autres cas de force majeure si la sécurité est compromise.
- Le participant est et demeure seul juge afin de déterminer s'il est suffisamment apte à exercer l'activité concernée.
- Le participant est responsable des dommages dont il est l'auteur, dans la mesure où lesdits dommages peuvent lui être imputés.
- La consommation d'alcool et/ou de drogues avant ou pendant les activités est interdite. Molen van Medael n'assume aucune responsabilité si les participants ont consommé de l'alcool ou des drogues. S'il est établi que ces ressources ont été utilisées, Molen van Medael a le droit de refuser la participation au programme sans droit au remboursement des sommes versées.



Molen van Medael

Slapen | Beleven | Vergaderen

13 Généralités

- Faites preuve de respect envers autrui et suivez toujours les instructions du personnel.
- Veuillez agir en respectant la nature ! Jetez toujours vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- Veuillez traiter les propriétés/les matériaux de Hombourgeois avec soin. Dans le cadre de nos activités, nous utilisons des produits de haute qualité.
- Veillez à ne pas causer de nuisances aux autres hôtes.
- Veuillez laisser le linge de maison loué dans le panier à linge le jour de votre départ.
- Les chauffe-plats, les plats et les bols, etc. fournis aux buffets doivent être correctement nettoyés et prêts à l'emploi le lendemain de leur restitution.
- Nous avons à tout moment le droit d'ajouter des participants supplémentaires à un groupe existant, jusqu'à ce que le nombre maximal soit atteint par activité, atelier et/ou exercice de tir.
- Des activités et de la gastronomie sont proposées par Hombourgeois qui fait partie du Moulin de Medael

14 Lois et réglementations

- Nous veillons en permanence à ce que l'activité/le service respecte les éventuelles exigences environnementales et sécuritaires fixées par les autorités.
- Le participant est tenu de respecter strictement les consignes de sécurité qui s'appliquent à toutes les activités.
- Le présent contrat est régi par le droit belge.

15 Confidentialité

Déclaration de confidentialité pour nos clients

Chez Molen van Medael, nous attachons une grande importance à la vie privée de nos clients. Nous traitons les données personnelles avec soin et veillons à ce qu'elles soient traitées et protégées de manière sécurisée.

